



## CAMFIL CANADA INC.

### Rapport sur les mesures de prévention et de réduction du risque de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

#### I. INTRODUCTION

Ceci est le premier rapport de Camfil Canada Inc. ("**CAMFIL**") en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la "**Loi**"). Ce rapport présente les informations requises par la Loi.

#### II. STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE CAMFIL CANADA

##### a. Structure et activités

Camfil Canada est un leader mondial dans la fourniture de solutions d'air propre qui améliorent la qualité de l'air intérieur, économisent l'énergie et protègent les personnes et l'environnement. Camfil Canada s'engage à contribuer à la création d'environnements intérieurs plus sains en fournissant des solutions de filtration d'air de haute qualité. Nous innovons et ouvrons la voie au développement de nouveaux produits et technologies de filtration de l'air qui assurent une qualité supérieure de l'air intérieur pour les bâtiments publics, commerciaux et industriels. Nous sommes également spécialisés dans les systèmes d'admission d'air et les systèmes acoustiques pour les turbomachines, y compris les turbines à gaz, les générateurs, les compresseurs d'air industriels et les moteurs diesel.

Camfil Canada fait partie du groupe Camfil. Notre société mère est Camfil AB, dont le siège social se trouve à Stockholm, en Suède. Le groupe Camfil compte 30 sites de production, 6 centres de recherche et développement, des bureaux de vente locaux dans 35 pays et environ 5 700 employés. Le siège de Camfil Canada est situé à Concord, en Ontario. Nous disposons de plusieurs sites commerciaux à travers le Canada. Nous employons actuellement plus de 175 personnes au Canada. Nos adresses commerciales sont disponibles ici : <https://cleanair.camfil.ca/camfil-air-filter-canada-location/>

La mission du groupe Camfil est de protéger les personnes, les processus et l'environnement en définissant, en développant et en fournissant des solutions qui associent la pureté de l'air à l'efficacité énergétique de manière durable et rentable.

Les activités de Camfil Canada comprennent la vente de divers produits et services dans les domaines suivants : lutte contre la pollution de l'air, solutions de filtration, filtres moléculaires et à charbon, et systèmes d'alimentation. Ces produits comprennent des épurateurs et des purificateurs d'air, ainsi que des solutions pour les bâtiments commerciaux, les centres de données, les hôpitaux, l'industrie pharmaceutique, l'industrie agroalimentaire, le traitement des matériaux, ainsi que les écoles et les établissements d'enseignement supérieur. De plus amples informations sur nos produits et services sont disponibles sur notre site web : <https://www.camfil.com/en-ca/>

##### b. Chaîne d'approvisionnement

Les principaux achats de Camfil Canada se font auprès de nos sociétés sœurs dans le monde entier, mais principalement auprès de Camfil USA. Nous achetons également des matières premières pour notre propre production auprès d'un nombre limité de fournisseurs agréés aux États-Unis, en Italie, en Malaisie, en Inde et en Chine. Nous sous-traitons également la production à diverses entreprises situées dans différents pays, comme le Mexique.



### III. POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS

Le groupe Camfil, y compris Camfil Canada, a adopté diverses politiques et procédures pour s'assurer que nous agissons avec intégrité et éthique et que nous respectons notre engagement en faveur des droits de l'homme au niveau international. L'approche du groupe en matière de droits de l'homme est basée sur les Principes Directeurs des Nations Unies (PDNU) sur les entreprises et les droits de l'homme, qui soulignent la responsabilité des entreprises à respecter les droits de l'homme même si les actions gouvernementales et les cadres réglementaires échouent.

Camfil AB est signataire du Pacte mondial des Nations unies, et nous soutenons et respectons les dix principes du Pacte, y compris les droits de l'homme. Le groupe Camfil aligne sa stratégie sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies. Nous avons identifié quatre objectifs qui sont les plus pertinents pour notre activité et qui nous permettent d'apporter la contribution la plus significative au niveau mondial. Il s'agit des ODD relatifs au travail décent et à la croissance économique, aux villes et communautés durables, ainsi qu'à la consommation et à la production responsables.

Pour mettre cet engagement en pratique, le groupe Camfil a mis en place diverses politiques visant à soutenir des pratiques commerciales équitables et éthiques. Il s'agit notamment de notre code de conduite mondial et de notre code de conduite pour les partenaires commerciaux. Ces politiques sont adoptées par notre société mère et s'appliquent à toutes les filiales de Camfil.

Le groupe Camfil agit avec intégrité dans ses relations avec les autres et attend également de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent des valeurs fondamentales telles que les droits de l'homme et du travail, l'égalité de traitement et la non-discrimination.

Le code de conduite pour les partenaires commerciaux contient des dispositions spécifiques sur l'éthique des affaires, notamment sur la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, la concurrence loyale, la propriété intellectuelle et le respect des règles commerciales. Les partenaires commerciaux doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à leurs activités. Les partenaires commerciaux doivent également disposer de systèmes de gestion active et de contrôles adéquats pour garantir et contrôler le respect, par eux-mêmes et par leurs sous-fournisseurs, de notre code de conduite pour les partenaires commerciaux (ou de normes équivalentes) ainsi que des lois et règlements applicables. En ce qui concerne les droits de l'homme et du travail, il existe des dispositions spécifiques relatives à l'esclavage moderne et au travail forcé, ainsi qu'aux droits de l'homme de manière plus générale, que nous avons résumées ci-dessous :

- **Travail forcé et esclavage moderne** - Camfil s'engage à prévenir toute forme d'esclavage moderne, de travail forcé, de travail des enfants ou de trafic d'êtres humains et nous respectons tous les droits de l'homme internationalement proclamés tels qu'ils sont reflétés dans ce Code. Les partenaires commerciaux n'utiliseront pas ou ne bénéficieront pas du travail forcé ou de toute autre forme de travail involontaire, y compris le travail involontaire en prison, l'esclavage et la servitude.
- **Droits fondamentaux de l'homme et droits du travail** - Les partenaires commerciaux se conforment et respectent les droits de l'homme proclamés au niveau international et veillent à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme. Les partenaires commerciaux évaluent également le risque de causer, de contribuer ou d'être lié à de graves violations des droits de l'homme et prennent des mesures immédiates pour remédier à toute violation ou tout risque.
- **Exigences relatives au lieu de travail** - Les partenaires commerciaux se conforment à toutes des lois, réglementations et normes sectorielles applicables en matière d'heures de travail et de salaires et appliquent celles qui sont les plus strictes. Les employés des partenaires commerciaux ont droit à un contrat de travail ou à une offre d'emploi (à durée indéterminée ou non) précisant les conditions de leur emploi. Il ne doit pas être exigé des employés qu'ils remettent une pièce d'identité délivrée par le gouvernement, telle qu'un passeport ou un permis de travail, comme condition d'emploi.



**Outre notre engagement en faveur des droits de l'homme, nous offrons également à nos employés et à nos partenaires commerciaux l'accès à un outil de dénonciation leur permettant de faire part de leurs préoccupations en toute confidentialité.** En utilisant cette fonction, les partenaires commerciaux peuvent signaler toute connaissance ou suspicion d'activités illégales ou non conformes aux valeurs morales et éthiques de Camfil, telles qu'elles sont énoncées dans le présent Code.

**Par le biais de notre Code de conduite pour les partenaires commerciaux, nous avons également le droit d'auditer nos partenaires commerciaux, ce qui inclut des entretiens confidentiels avec les employés afin de s'assurer de la conformité et du respect de ce Code par le partenaire commercial. Camfil a le droit de demander à un partenaire commercial de lui fournir une lettre d'assurance écrite, soit par un formulaire fourni par Camfil, soit par un rapport approuvé par Camfil, décrivant les actions prises ou les mesures à mettre en œuvre par le partenaire commercial pour assurer le respect de ce Code.**

Le groupe Camfil a mis en place un certain nombre de politiques et de pratiques internes pour ses employés, y compris notre Code de conduite, qui définit les principes éthiques de conduite des affaires pour le groupe Camfil. En particulier, le code de conduite définit notre soutien et notre protection des droits de l'homme au niveau international. Le code de conduite contient des interdictions spécifiques contre le travail des enfants et l'élimination de la discrimination. Camfil Canada a également adopté des politiques relatives à la santé et à la sécurité, à la prévention de la violence sur le lieu de travail, entre autres.

Au cours de l'année 2024, Camfil Canada a tenu des réunions trimestrielles visant à développer et à mettre en œuvre nos politiques sur le travail forcé et le travail effectué par des enfants. Ces réunions incluaient, entre autres, des discussions au sujet de l'élaboration des politiques. Également, nous avons veillé à ce que tous nos fournisseurs de premier rang reçoivent un code de conduite.

**CamfilCairing est un programme à l'échelle du groupe qui démontre que nous nous soucions de l'air que nous respirons et des questions environnementales au sens large. Nous intégrons le développement durable et la citoyenneté d'entreprise dans tous les aspects de notre stratégie commerciale. Le nom est construit autour de Camfil, de notre environnement, de l'attention que nous portons à l'air que nous respirons.**

**Grâce à CamfilCairing, nous engageons nos employés dans des actions locales de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises (RSE). L'entreprise intègre des initiatives de développement durable et de bonne citoyenneté d'entreprise dans tous les bureaux et toutes les zones géographiques où nous opérons.**

#### **IV. ÉVALUATION, GESTION ET ATTÉNUATION DES RISQUES**

Camfil Canada reconnaît que ses chaînes d'approvisionnement peuvent présenter un risque de travail forcé et de travail des enfants. Pour les activités menées dans nos installations, le travail forcé ou le travail des enfants n'est pas acceptable. Cependant, nous reconnaissons que certains de nos partenaires commerciaux et leurs fournisseurs peuvent présenter un risque élevé de travail forcé ou de travail des enfants en raison de leur situation géographique et des produits qu'ils fabriquent.

Notre code de conduite pour les partenaires commerciaux exige de nos partenaires commerciaux qu'ils évaluent le risque de causer, de contribuer ou d'être liés à des violations graves des droits de l'homme et qu'ils prennent des mesures immédiates pour rectifier toute violation ou tout risque.

#### **V. EFFICACITÉ DE NOTRE ACTION**

Nous sommes engagés dans plusieurs actions visant à garantir l'efficacité de nos actions. Il s'agit notamment de notre système de gestion de la qualité, qui est un outil destiné à faciliter et à garantir le respect de nos politiques. Nos politiques globales relatives au travail forcé et au travail des enfants sont révisées pour s'assurer qu'elles reflètent nos valeurs et nos meilleures pratiques. En outre, en tant que société, Camfil Canada fait l'objet d'audits internes et externes pour s'assurer que nous respectons les politiques et les pratiques énoncées.



## VI. MESURES CORRECTIVES

Camfil Canada n'a identifié aucun incident de travail forcé ou de travail effectué par des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. Nous n'avons donc pris aucune mesure corrective. Nous nous engageons à prendre les mesures correctives appropriées et à aider les personnes vulnérables dans la mesure où nous avons connaissance de cas de travail forcé ou de travail effectué par des enfants.

## VII. FORMATION

Camfil Canada organise des sessions de formation pour tous les nouveaux employés, qui comprennent l'intégration et la familiarisation avec les principales politiques et pratiques. Nous organisons des formations pour le personnel sur la sécurité, la violence et le harcèlement, l'esclavage moderne, ainsi que sur nos valeurs fondamentales et notre mission. Au début de l'année 2025, nous avons lancé des modules de formation spécifiques sur le travail forcé et le travail des enfants. Il s'agit d'une formation obligatoire qui peut être effectuée virtuellement ou en personne. La formation est dispensée sur une base annuelle.

## APPROBATION ET ATTESTATION

Conformément aux exigences de la *loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour Camfil Canada Inc. J'atteste que le rapport a été approuvé par le conseil d'administration et que, à ma connaissance et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi.

Signature :	<small>DocuSigned by:</small>  <small>D487654764BE48A...</small>
-------------	---

Nom : Fredrik Westgård

Titre : Président Président

Date : 30 mai 2025 30 mai 2025

*J'ai l'autorité d'engager Camfil Canada Inc.*